

Inrap⁺

SAISINE CTPS N° 1 RHONE-ALPES AUVERGNE

Émetteur Laurent PELLETIER
Référence LP/ND-CTPS
Date 10 mars 2008

Destinataires Madame ou Monsieur le Président du CTP Central
Copie Titulaires et suppléants, Audrey TAPIE

Objet **SAISINE N° 1 – Critères de surface**

Pour suite à
donner :

Madame ou Monsieur, le Président du CTP Central,

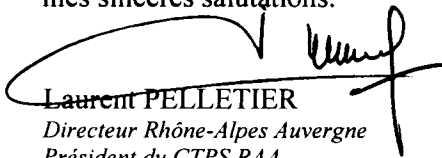
Lors de la séance plénière du CTPS 1 Rhône-Alpes Auvergne, du 10/01/2008,
les organisations syndicales ont demandé à avoir les critères retenus de la notion
de surface utilisée lors de la rédaction des bilans d'activité de l'établissement.

Les surfaces sont elles

- celles inscrites sur les arrêtés des diagnostics ou fouilles émises par les services de l'état ?
- celles communiquées par les aménageurs lors de la préparation de l'opération ?
- celles sondées par les opérateurs de l'INRAP ?

Merci de bien vouloir porter ce point au prochain CTP Central.

Je vous prie de recevoir, Madame ou Monsieur le Président du CTP Central,
mes sincères salutations.


Laurent PELLETIER
Directeur Rhône-Alpes Auvergne
Président du CTPS RAA

Inrap

SAISINE CTPS N° 1 RHONE-ALPES AUVERGNE

Émetteur Laurent PELLETIER
Référence LP/ND-CTPS
Date 10 mars 2008

Destinataires Madame ou Monsieur le Président du CTP Central
Copie Titulaires et suppléants, **Audrey TAPIE**

Objet **SAISINE N° 2 – Remboursement abonnement transport**

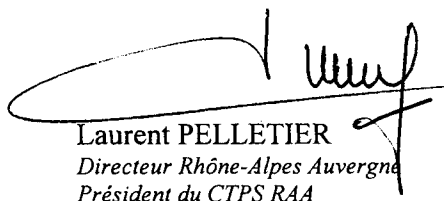
Pour suite à
donner :

Madame, ou Monsieur le Président du CTP Central,

Lors de la séance plénière du CTPS 1 Rhône-Alpes Auvergne, du 10/01/2008, les organisations syndicales ont demandé si l'arrêté de mars 2007, relatif au remboursement de la moitié de l'abonnement de transport était mis en application.

Merci de bien vouloir porter ce point au prochain CTP Central.

Je vous prie de recevoir, Madame ou Monsieur le Président du CTP Central, mes sincères salutations.


Laurent PELLETIER
Directeur Rhône-Alpes Auvergne
Président du CTPS RAA

Inrap

1003 INFO

SAISINE CTPS N° 1 RHONE-ALPES AUVERGNE

Émetteur Laurent PELLETIER
Référence LP/ND-CTPS
Date 10 mars 2008

Destinataires Madame ou Monsieur le Président du CTP Central
Copie Titulaires et suppléants, **Audrey TAPIE**
Objet **SAISINE N° 1 – Critères de surface**

Pour suite à
donner :

Madame ou Monsieur, le Président du CTP Central,

Lors de la séance plénière du CTPS 1 Rhône-Alpes Auvergne, du 10/01/2008, les organisations syndicales ont demandé à avoir les critères retenus de la notion de surface utilisée lors de la rédaction des bilans d'activité de l'établissement.

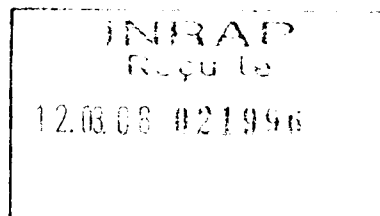
Les surfaces sont elles

- celles inscrites sur les arrêtés des diagnostics ou fouilles émises par les services de l'état ?
- celles communiquées par les aménageurs lors de la préparation de l'opération ?
- celles sondées par les opérateurs de l'INRAP ?

Merci de bien vouloir porter ce point au prochain CTP Central.

Je vous prie de recevoir, Madame ou Monsieur le Président du CTP Central, mes sincères salutations.


Laurent PELLETIER
Directeur Rhône-Alpes Auvergne
Président du CTPS RAA



Inrap⁺

SAISINE CTPS N° 1 RHONE-ALPES AUVERGNE

Émetteur Laurent PELLETIER

Référence LP/ND-CTPS

Date 10 mars 2008

Destinataires Madame ou Monsieur le Président du CTP Central

Copie Titulaires et suppléants, Audrey TAPIE

Objet **SAISINE N° 2 – Remboursement abonnement transport**

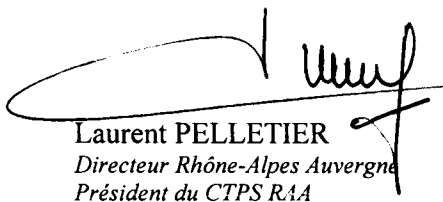
Pour suite à
donner :

Madame, ou Monsieur le Président du CTP Central,

Lors de la séance plénière du CTPS 1 Rhône-Alpes Auvergne, du 10/01/2008, les organisations syndicales ont demandé si l'arrêté de mars 2007, relatif au remboursement de la moitié de l'abonnement de transport était mis en application.

Merci de bien vouloir porter ce point au prochain CTP Central.

Je vous prie de recevoir, Madame ou Monsieur le Président du CTP Central, mes sincères salutations.



Laurent PELLETIER
*Directeur Rhône-Alpes Auvergne
Président du CTPS RAA*